

<https://solidaires-meteo.org/Compte-rendu-Solidaires-Meteo-du-CTSS-SO-du-9-avril-2021.html>



Compte-rendu Solidaires-Météo du CTSS SO du 9 avril 2021

- Sections locales - Sud-Ouest - CTSS DIRSO -

Date de mise en ligne : vendredi 16 avril 2021

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés



Compte Rendu du CTSS Sud-Ouest du 9 avril 2021 et la suite du 16 avril 2021

Présents :

Laurent PERRON, Valérie MILLON, Stéphane JAMONEAU pour l'administration

Rémy FRUCHARD (titulaire) pour Solidaires-Météo

Nicolas BERTIER (titulaire) et Serge DUBOS (suppléant) pour CFDT Météo,

Pierre ESTECONDO (titulaire) , Sandrine LAFONT-LINDEN (suppléante) pour SNM-CGT

1) Vérification du quorum et approbation de l'ordre du jour

Quorum OK, à la demande de la CFDT, ajout d'un point sur la fiche de poste des informaticiens de proximité de l'unité SUPPORT. Un point sur la bascule sur l'outil de production METRONOME et la formation à cet outil et charge de travail pour le commerce et l'encadrement PREVI,

2) Désignation du secrétaire adjoint

CGT : Pierre ESTECONDO

3) Approbation du compte-rendu du CTSS du 26 janvier 2021

Pas de remarque de la part de Solidaires-Météo et approuvé par le secrétaire adjoint

4) Suivi des actions

Élargissement de la consultation pour les MC, pas de réponses

425 jours de CET versés par les agents de la DIRSO (voir plan d'actions CTSS)

5) Point sur l'organisation de la future division DIRSO/Services

Même présentation faite au CHSCT SO.

- ▶ 5 tableaux de bord, plus 1 celui de la montagne,
- ▶ Peu de vacation porte feuille pour le MC et les CPR
- ▶ **Climatologie**, il y aura des vacances spécifiques clim tenu par des volontaires en HB (pendant la phase transitoire de 1 à 3 ans), donc peu de vacations à faire par les MC.
- ▶ Astreinte pendant la période feu de forêt pendant 3 mois et seulement pendant le week-end.
- ▶ Objectif de la nouvelle organisation => 2023
- ▶ Les collègues qui souhaitent partir vers la DCSC au 4 octobre pourront le faire. Le 4 octobre fermeture de la division climatologie de la DIRSO suite à la réorganisation de la DCSC qui sera effective au 4 octobre.
- ▶ La fiche de poste MC pérenne sera la fiche MC H24.
- ▶ Le nombre de jour de travail pour chaque MC seront compris entre 101 à 130 jours par an, pour une moyenne actuelle de 110 jours.

Allègement des tableaux de bord : Reprise de la production FR3 Rhône-Alpes par la DIRCE au 1 juillet et reprise pas BREST de la production submersion marine SNCF avant la VH 2021-2022.

AVIS demandé sur la réorganisation : vote unanime CONTRE des organisations syndicales qui suit le vote au niveau national.

Le CTSS est reconvoqué le 16 avril à 9 heures 30

6) Fiche de poste **SUPPORT informatique de proximité (Passe en point 1 pour libérer SUPPORT/D)**

Les compétences informatiques minimalistes sur la fiche poste, Les compétences doivent passer de « Préférer » à « Requête », la fiche de poste actuelle ne permet pas de faire les tâches dévolues au support informatique. Sujet à faire remonter lors de la prochaine réunion DSR. Faire évoluer cette fiche vers une fiche d'administrateur système.

Les fiches de poste du support administratif est du même acabit, avec des compétences bien en deçà des compétences nécessaires.

7) Outils de production **METRANOME** et formations

Les prérequis informatiques ne sont pas encore définis pour l'unité SUPPORT/Informatique.

La suivie des serveurs MENHIR, sous contrat de maintenance, le serveur de secours au CMIR est opérationnel.

Charge de travail très important pour l'unité commerce de la DIRSO qui est en sous effectif depuis juillet 2020, avec l'utilisation de l'outil METRONOME dont on n'a pas de certitude d'un fonctionnement optimal, nous demandons que le calendrier de saisie des fiches clients commerciaux et institutionnels soit reportée.

Pas de plan B si METRONOME ne fonctionne pas, cela sera le sujet d'une réunion le 15 avril.

Inquiétude pour le bulletin 4 saisons qui ne peut fonctionner que sur METRONOME, apparemment certaines régions semblent abandonner le B4 saisons pour la prochaine VH,

Ce qu'on sait : c'est que MENHIR doit être maintenu jusqu'en 2023.

La suite, le 16 avril 2021

Suite au vote unanime contre le projet de création de la division Services, le CTSS est reconvoqué.

DIRSO/D profite de l'occasion pour ajouter un point d'information montagne.

Division Services

Le document restant inchangé, le vote "Contre" reste également inchangé pour les 3 organisations syndicales.

Nous avons tenu à attirer une nouvelle et dernière fois l'attention de la direction sur l'imprécision de la définition des tâches, des postes, des outils et des organisations de travail qui vont prévaloir au moment de l'ouverture des postes.

Nous avons également dénoncé l'épée de Damoclès qui pèse sur les organisations dites "transitoire" concertées localement avec les agents (à ne pas confondre avec la période de transition où subsistera une activité de prévision amont). Cette organisation où se mettra en place les fonctions de MC en SP et HB, le RCPR en H24 et le SCPR tels qu'elles sont ou seront définies dans le SO est loin de l'organisation basée sur la fiche de poste du MC polyvalent sous astreinte H24 que continue à défendre la DG comme étant sa cible.

Solidaires-Météo demande de la visibilité et de la stabilité pour la future organisation. Solidaires-Météo continue de revendiquer une climatologie territorialisée et organisée sur des postes HB identifiés ce que refuse la DG.

DIRSO/D déclare que l'organisation SO qui se mettra en place le sera sans date de fin définie, et tente de rassurer en parlant de pérennité.

Sur le sujet des horaires de la future division et du futur Centre Montagne Pyrénées (CMP), et concernant le début de vacation à 6h au lieu de 5h45.

La direction a déclaré que pendant la période de transition, la durée de vacation des MC serait de 12h, et idem, pour

les vacances MCM. La vacation MCMN a quant à elle vocation à rester de 12h.

Solidaires-Météo a dénoncé l'augmentation de la pénibilité en raison de la hausse du nombre de vacances induite par la perte d'une centaine d'heures de bilan par agent, et la perte indemnitaire que représente les BHI ou IPHA générés par le quart d'heure du matin. La direction rétorque "IFSE de fongibilité".

Certes, mais celle-ci compense déjà bien mal la notion de fongibilité et l'augmentation de compétence et de responsabilité induite par les nouveaux postes, cela paraît quelque peu mesquin de vouloir aussi lui faire couvrir la perte indemnitaire du quart d'heure nocturne.

Sur la notion de fongibilité, Solidaires-Météo rappelle son opposition de principe et sa revendication :

- à statut différent sur un même poste, fiches de postes différentes distinguant des spécificités pour tel ou tel statut titulaire du poste.

▶ **à fonction principale tenu par des agents de statuts différents, l'indemnitaire de base doit être comparable.**

Par exemple, un poste tenu à la fois par des ITM de groupe 3 et des TSM de groupe 1, l'IFSE socle du poste tenu devrait être le socle le plus favorable donc celui du groupe 3 ITM : 12455Euros, près de 4000Euros de plus que le socle de groupe 1 TSM, loin de l'IFSE de fongibilité de 800Euros proposée par l'administration pour les techniciens futur MC ou MCMN, les MCA et bien d'autres postes encore qui deviennent fongibles.

Point d'information montagne

Fiches de postes montagne

La direction doit finaliser ces fiches pour le 6 mai 2021.

Des précisions sont à apporter sur les activités en HB.

Solidaires-Météo a proposé la possibilité de recontacter les agents qui vont postuler sur les postes "montagne", car le temps s'est écoulé depuis les premières consultations, notamment concernant la polyvalence proposée entre poste VH et nivologie : DIRSO/DA propose de faire un nouveau sondage. Nous y souscrivons

Charge de travail de CMP/D et DA

Les fonctions de référent territorial se cumulent avec l'encadrement des 2 sites, le point focal. La question de limiter le rôle de référent à la thématique montagne est posée.

La direction estime que la charge est acceptable.

La direction propose un CTSS spécial montagne le 4 mai pour présenter un document d'organisation pour avis et d'éventuelles évolutions des fiches de poste.